



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU SMICTOM DU PERIGORD NOIR

Délégation n°04-140926 - Modification de la délibération N°04-290526 du 29 mai 2026 en ce qui concerne la délégation au titre de l'article L.2122-22-4° du CGCT

L'an deux mille vingt-six, le 14 septembre, à 18 heures, le comité syndical du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM) du Périgord noir dûment convoqué par courrier électronique, s'est réuni en session ordinaire à son siège social, au 3372 route des châtaigniers - La Borne 120, commune de Marcillac-Saint-Quentin, salle de réunion Philippe MELOT, sous la présidence de Jérôme Peyrat, président.
Date de convocation du comité syndical : le 08 septembre 2026

Délégué-es en exercice : 114

Délégué-es présents par EPCI adhérent (1 = présent) :

CC DOMME VILLEFRANCHE DU PERIGORD

		Délégué-e 1	Prés.	Délégué-e 2	Prés.
Bouzie	Titulaires	LESCURE Odile	1	RAMOS Séverine	1
Bouzie	suppléants	VIELESCOT Cyril	0	FONTAINE Morgan	0
Castelnaud-La Chapelle	Titulaires	FARFAL Jean-Philippe	1	MESTUROUX Philippe	1
Castelnaud-La Chapelle	suppléants	GRANDJEAN Cindy	0	LABORIE Audrey	0
Cénac et Saint Julien	Titulaires	ALVES DE MATOS Stéphane	0	LAADJ Ali	1
Cénac et Saint Julien	suppléants	MICHEL Agathe	0	GUINOT Loïc	0
Daglan	Titulaires	LOUBIERES BEYNEY Marie-Thérèse	1	SWENDRA Bertrand	1
Daglan	suppléants	LAPOUGE Maurice	0	LECLERCQ Deborah	0
Domme	Titulaires	CASSAGNOLE Jean-Claude	0	BISSON Franck	1
Domme	suppléants	ARMAGNAT Patrick	1	LANOS Patrick	0
Florimont-Gaumier	Titulaires	CAPELAS Nathalie	0	LUCAS Mathias	1
Florimont-Gaumier	suppléants	COUZINET Jean-Roger	0	DUPERRY Alain	0
Groléjac	Titulaires	MARTEGOUTTE Sylvain	0	TIREL LALAUE Jocelyne	1
Groléjac	suppléants	BENETAUD Nathalie	0	ROMMEL Martine	0
Nabirat	Titulaires	DESMOULINS Christiane	1	LESTREHAN Romuald	0
Nabirat	suppléants	ROQUES Eric	0	PIGEAT Eric	0
Saint Aubin de Nabirat	Titulaires	GARRIGOU Christian	1	PELLISSIER Memphis	1
Saint Aubin de Nabirat	suppléants	BARD Damien	0	ALBERT Emmanuelle	0
Saint Cybranet	Titulaires	BIEHLER Alain	0	ARMAGNAC Delphine	1
Saint Cybranet	suppléants	BONNET Marjorie	0	DOUMEYROU Clément	0
Saint Laurent la Vallée	Titulaires	GILET Lilian	1	PINAULT Marine	0
Saint Laurent la Vallée	suppléants	FOURNIER Pascal	0	ARNAUD Arlette	0
Saint Martial de Nabirat	Titulaires	PERDRIX Maxime	0	EON Betty	0
Saint Martial de Nabirat	suppléants	GOULTIER Arnaud	0	MICHAUT Emilie	0
Saint Pompon	Titulaires	HENRY Carole	0	VAN STEEN Carine	0
Saint Pompon	suppléants	FONK Gerrit Jan	0	BENOKBA Farida	0
Veyrines de Domme	Titulaires	MISSIAEN Pascal	0	FARINA Jean-Pascal	0
Veyrines de Domme	suppléants	DELPECH Pascal	0	MABRU Laurent	0
SOUS-TOTAL 1 CCDV			7	SOUS-TOTAL 2 CCDV	9

CC PAYS DE FENELON

		Délégué-e 1	Prés.	Délégué-e 2	Prés.
Archignac	Titulaires	PORTE Eric	1	BASTIDE Daniel	1
Archignac	suppléants	LAVAL HEZARD Florence	0	BOURGEADE Virginie	0

AR Prefecture

024-252402284-20260914-04_140926-DE
Reçu le 22/09/2026

Borrèze	Titulaires	CHEVALIER Pierre
Borrèze	suppléants	LALBA Ludovic
Calviac en Périgord	Titulaires	MENARDY Sylvie
Calviac en Périgord	suppléants	SEGALAT Jean-Paul
Carlux	Titulaires	FERBER Marie-Laure
Carlux	suppléants	DELHORBE Jean-Claude
Carsac-Aillac	Titulaires	BERNARD Stevens
Carsac-Aillac	suppléants	LESUEUR CHATEL Régine
Jayac	Titulaires	ESTRUC Guy
Jayac	suppléants	LE ROY Marie-Noëlle
Paulin	Titulaires	LEFEBVRE Solène
Paulin	suppléants	TRIBIER Laurence
Pechs de l'Espérance	Titulaires	VIELLE Gérard
Pechs de l'Espérance	suppléants	JARDEL VIGNES Virginie
Prats de Carlux	Titulaires	TEILLAC-PALADE Brigitte
Prats de Carlux	suppléants	FOUCHER Delphine
Saint Crépin et Carluet	Titulaires	TEILLAC Gérard
Saint Crépin et Carluet	suppléants	DAIN Rebecca
Saint Geniès	Titulaires	CHAPUT Marion
Saint Geniès	suppléants	PRUD'HOMME Méline
Saint Julien de Lampon	Titulaires	BURG Emmanuelle
Saint Julien de Lampon	suppléants	CHAPOULIE Emmanuelle
Sainte Mondane	Titulaires	ARPAILLANGE Gilles
Sainte Mondane	suppléants	BOURHIS Sandrine
Salignac-Eyvignes	Titulaires	POLLET Gaëtan
Salignac-Eyvignes	suppléants	MERMET Alain
Simeyrols	Titulaires	
Simeyrols	suppléants	TOCAVEN Nathalie
Veyrignac	Titulaires	DENIS Hélène
Veyrignac	suppléants	CHIES Nathalie

SOUS-TOTAL 1 CCPF

1	ROULLET Edouard	1
0	CARBONNIERE Emmanuel	0
0	BOLZAN DAYEN Odile	0
0	DAUHER Ismael	0
1	COUDERC Gérard	1
0	COQUET Christiane	0
1	GAUCHOT Jean-Yves	0
0	TREFEIL Marie	0
0	PASQUET Christine	1
0	BOPP Romain	0
0	QUINTYN Lionel	0
0	CHEYROU Catherine	0
1	NURDIN Joël	1
0	LAGORCE Sylvie	0
1	GUELLIER Ferdinand	1
0	GONDAL Claude	0
1	VILATTE Jérôme	1
0	GRAVEL Charlène	0
1	LE FOLLIC Anthony	0
0	AIMAR Serge	0
1	NEVEU Jérôme	0
0	MICHEL Pascal	0
0	BOURDET Eric	1
0	BAYLE Françoise	0
0	GAUTHIER Sylvain	0
0	MARJARIE Chrystèle	0
0	BOUYSSONNIE Franck	1
0	BACHELARD Bernard	0
0	POUL Thomas	1
0	MANIERE Philippe	0
9	SOUS-TOTAL 2 CCPF	10

CC SARLAT PERIGORD NOIR

		Délégué-e 1
Beynac et Cazenac	Titulaires	PARRE Serge
Beynac et Cazenac	suppléants	MENARD Lucie
La Roque-Gageac	Titulaires	PEYRAT Jérôme
La Roque-Gageac	suppléants	PEYRAT Alexandre
Marcillac Saint Quentin	Titulaires	HIRSCH Yuri
Marcillac Saint Quentin	suppléants	GAREYTE Fabrice
Marquay	Titulaires	PARADE Gaëtan
Marquay	suppléants	ASTIE Jean-Luc
Proissans	Titulaires	GALMOT Laurent
Proissans	suppléants	LACHENEVRERIE Daniel
Saint André-Allas	Titulaires	ALBIE Jean-Jacques
Saint André-Allas	suppléants	THIBART Dominique
Saint Vincent de Cosse	Titulaires	BERBESSOU Stéphanie
Saint Vincent de Cosse	suppléants	MARQUAY Sandrine
Saint Vincent le Paluel	Titulaires	DANGREMONT Christine
Saint Vincent le Paluel	suppléants	ALARD Eric
Sainte Nathalie	Titulaires	TACHE Frédéric
Sainte Nathalie	suppléants	BRANCHAT Audrey
Sarlat-La Canéda	Titulaires	FANIER Basile
Sarlat-La Canéda	suppléants	BRU Mathieu
Tamniès	Titulaires	PONS Marc
Tamniès	suppléants	LACOMBE Lydie
Vézac	Titulaires	GRASSI Vincent
Vézac	suppléants	PERRE Allan

Prés.	Délégué-e 2	Prés.
0	TREMOULET Pascal	0
1	BLONDEAU Bruno	0
1	LAVERGNE Nathalie	0
0	GUILLEMET Nicolas	0
1	DOURSAT Adrien	0
0	RAMIERE Benoît	0
1	GLEMAREC Nathalie	0
0	BOUYSSOU Michel	0
1	SECRESTAT Benoît	1
0	PRADAT Claudine	0
1	AUDY Céline	1
0	AUDIT Carine	0
0	MARTINEAU Rémy	1
0	TEYSSANDIER Jean-Marie	0
1	FOUCHER Francis	0
0	LALANDE Erwan	1
1	BOMBET Franck	1
0	DESSAGNES Maxime	0
1	STOLTZ Marc	1
0	LHAUMOND Jacques	0
1	BAYLE Mikaël	1
0	LARIVIERE Stéphanie	0
0	ZIJLEMA Caroline	0
0	DELMOND Didier	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.
Il peut être saisi par la plateforme Télérecours Citoyen accessible sur www.telerecours.fr

AR Prefecture

024-252402284-20260914-04_140926-DE
Reçu le 22/09/2026

Vitrac	Titulaires	GAUTHIER Eric	0	CHAZARAIN Daniel	1
Vitrac	suppléants	LASSERRE Arnaud	0	GORLIER Philippe	0
SOUS-TOTAL 1 CCSPN			10	SOUS-TOTAL 2 CCSPN	8

CC VALLEE DORDOGNE FORET BESSEDE

		Délégué-e 1	Prés.	Délégué-e 2	Prés.
Allas-Les Mines	Titulaires	DARCQ Jean-Michel	1	BRULEY Sylvain	1
Allas-Les Mines	suppléants	BARDET Marine	0	ULDRY Julien	0
Castels et Bézenac	Titulaires	CARVES Hervé	1	CORDELIER Hélène	1
Castels et Bézenac	suppléants	MEHUL Evelyne	0	MEHUL Evelyne	0
Meyrals	Titulaires	HAUTESSEIRE Eric	1	BERGIER Antonin	0
Meyrals	suppléants	REMION Delphine	0	LE CORRE Joël	0
SOUS-TOTAL 1 CCVDFB			3	SOUS-TOTAL 2 CCVDFB	2

CC VALLEE DE L'HOMME

		Délégué-e 1	Prés.	Délégué-e 2	Prés.
Aubas	Titulaires	COUSIN Elisa	0	BODIN Jean-Michel	1
Aubas	suppléants	DUPUY Valène	0	GAVA Armand	0
Coly-Saint Amand	Titulaires	BREUIL Jean-Louis	1	LASSERRE Martine	1
Coly-Saint Amand	suppléants	BARCONNIERE David	0	GEOFFROID Vincent	0
La Chapelle Aubareil	Titulaires	CLEUET Philippe	0	ROULLAND Manon	0
La Chapelle Aubareil	suppléants	LOURENCO Pascale	0	RAYNAUD Pascale	0
Les Farges	Titulaires	COLOMBEL Sylvie	0	LAVIEVILLE Philippe	1
Les Farges	suppléants	FRAYSSE Olivier	0	SARETTE Camille	0
Fanlac	Titulaires	LANDET Laurent	1	PAOLI Jean-Pierre	0
Fanlac	suppléants	MASSOUBRAS Karine	0	MESPOULEDE Anne-Catherine	0
Montignac-Lascaux	Titulaires	DELJARRIT Magali	1	LAJOIE Christophe	1
Montignac-Lascaux	suppléants	MARZIN Ludovic	0	TEILLAC Christian	0
Peyzac le Moustier	Titulaires	DUVAUCHELLE Hervé	0	SANDERE TERTRAIS Carole	1
Peyzac le Moustier	suppléants	DUBOIS Stéphane	0	LAMBERT Marylène	0
Saint Léon sur Vézère	Titulaires	KUSTERS Gé	1	LEPLOMB Jacques	1
Saint Léon sur Vézère	suppléants	BLACHERIE Muriel	0	EYQUEM Véronique	0
Sergeac	Titulaires	RENTET Nicole	1	SCHWEITZER Raymonde	1
Sergeac	suppléants	BLEMONT Pierrette	0	HEROU Servann	0
Thonac	Titulaires	LE MELLEDO Patrick	0	MIDDEGAELS Alain	0
Thonac	suppléants	BERNARD Fabrice	0	LAWARREE MALOYER Claudine	0
Valojoulx	Titulaires	BASTIDE Philippe	1	DUQUERROY Nicolas	0
Valojoulx	suppléants	BLAN Jean-François	0	CALVO Mireille	0
SOUS-TOTAL 1 CCVH			6	SOUS-TOTAL 2 CCVH	7
TOTAL 1			35	TOTAL 2	36

Le quorum est atteint.

Délégué-es absent-es excusé-es :

Betty EON (Saint Martial de Nabirat), Emilie MICHAUT (Saint Martial de Nabirat), Sylvie MENARDY (Calviac en Périgord), Stéphanie BERBESSOU (Saint Vincent de Cosse), Nicolas DUQUERROY (Valojoulx)

Délégué-es qui ont donné procuration :

- 1/ Stéphane ALVES DE MATOS à Ali LAADJ (Cénac et Saint Julien - CC Domme Villefranche du Périgord)
- 2/ Nathalie CAPELAS à Mathias LUCAS (Florimont-Gaumier - CC Domme Villefranche du Périgord)
- 3/ Hélène DENIS à Thomas POUL (Veyrignac - CC Pays de Fénelon)
- 4/ Jean-Yves GAUCHOT à Stevens BERNARD (Carsac-Aillac - CC Pays de Fénelon)
- 5/ Stéphanie BERBESSOU à Rémy MARTINEAU (Saint Vincent de Cosse - CC Sarlat Périgord Noir)
- 6/ Eric GAUTHIER à Daniel CHAZARAIN (Vitrac - CC Sarlat Périgord Noir)
- 7/ Elisa COUSIN à Jean-Michel BODIN (Aubas - CC Vallée de l'Homme)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.
Il peut être saisi par la plateforme Télérecours Citoyen accessible sur www.telerecours.fr

Présents :71
Procurations :7
Votants :78

Secrétaire de séance : Marie-Laure FERBER (Carlux - CC Pays de Fénelon)

Délibération n°04-140926 - Modification de la délibération N°04-290526 du 29 mai 2026 en ce qui concerne la délégation au titre de l'article L.2122-22-4° du CGCT

Le président explique que, par mail du 30 juin 2026, le Bureau de contrôle de légalité de la Préfecture a recommandé au comité syndical de redélibérer pour clarifier la délégation générale pour les futurs marchés et accords-cadres.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N°04-290526 du 29 mai 2026 télétransmise au contrôle de légalité le 03 juin 2026 relative à la délégation de pouvoir du comité syndical au président du SMICTOM du Périgord Noir, par laquelle le comité syndical a donné délégation au Président du SMICTOM, sur la base de l'article L.2122-22-4° du CGCT, "De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée (MAPA), des accords-cadres et marchés subséquents ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget",

Vu les recommandations du bureau de contrôle de légalité de la Préfecture (mail du 30 juin 2026) conseillant "de demander au comité syndical de redélibérer pour clarifier la délégation générale pour les futurs marchés et accords-cadres en rédigeant le libellé de façon claire et précise",

Considérant qu'il est nécessaire de répondre à la demande du bureau de contrôle de légalité de la Préfecture,

Vu l'avis du bureau syndical, réuni le 14 septembre 2026,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de modifier la délibération N°04-290526 du 29 mai 2026 en ce qui concerne la délégation au titre de l'article L.2122-22-4° du CGCT et de confier au président du SMICTOM du Périgord Noir la délégation suivante :

Article L.2122-22-4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

- **DIT** que le président devient donc seul compétent pour statuer sur les matières qui font l'objet de la délégation mentionnée ci-dessus,

- **PRECISE** que la présente délégation s'exerce sans préjudice des compétences attribuées par les dispositions législatives et réglementaires à la commission d'appel d'offres. Lorsque la consultation ou la décision de cette commission est rendue obligatoire par les textes, le président ne peut exercer la présente délégation qu'après son intervention,

- **DIT** que les décisions prises dans le cadre de cette délégation seront transmises au contrôle de légalité, publiées et intégrées au registre des délibérations,

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.
Il peut être saisi par la plateforme Télérécourse Citoyen accessible sur www.telerecours.fr*

- **DIT** que le président en rendra compte au comité syndical à chaque séance et il en sera fait mention au procès-verbal,
- **DIT** que les autres attributions déléguées au président par délibération n° 04-290526 du 29 mai 2026 restent en vigueur.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,
Marie-Laure FERBER



Le Président,
Jérôme PEYRAT



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.
Il peut être saisi par la plateforme Télérecours Citoyen accessible sur www.telerecours.fr*